

## REGLEMENT INTERIEUR MOOREA NATATION

- ✓ Le responsable légal autorise le maître-nageur en poste à faire hospitaliser l'enfant et à faire pratiquer, sur recommandation et insistance du corps médical, et dans le cas où il ne serait pas joignable, toutes interventions chirurgicales nécessaires, en cas d'accident durant les activités de Moorea Natation.
- ✓ L'enfant se doit de respecter le M.N.S, les autres pratiquants ainsi que le matériel qui lui est prêté.
- ✓ Le maître-nageur est responsable de l'adhérent uniquement sur l'horaire auxquelles ce dernier est inscrit.
- ✓ L'activité de la natation en lagon est dépendante des conditions météorologiques et sanitaire le M.N.S est donc susceptible d'annuler des cours s'il le juge nécessaire.
- ✓ Les adhérents ont le droit de rattraper une séance ou de déplacer un cours de manière exceptionnelle uniquement après avoir averti le M.N.S
- ✓ Le responsable légal est tenu d'informer le M.N.S en cas d'absence prolongée de l'enfant.
- ✓ Une séance d'essai est offerte sur appréciation du M.N.S
- ✓ Le club n'effectue aucun remboursement.
- ✓ L'adhérent ne sera pas accepté en cours si le dossier est incomplet : Fiche d'inscription remplie, certificat médical **OBLIGATOIRE** et cotisation.
- ✓ Le club suit le calendrier scolaire et par conséquent est fermé pendant les vacances et jours fériés.
- ✓ Certains samedi, il y'aura des compétitions, il se pourra que les séances de ces Samedi soient annulées, elles seront rattrapables dans l'année sur un autre jour et vous serez prévenu à temps.

